

Attaque du Thalys : les juges antiterroristes ont bouclé les investigations

Attaque du Thalys : les juges antiterroristes ont bouclé les investigations

lundi 21 octobre 2019, par [Thémis](#)

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 21 octobre 2019

Les juges d'instruction chargés de l'enquête sur l'attaque jihadiste déjouée à bord d'un train Thalys Amsterdam-Paris à l'été 2015 ont annoncé lundi 21 octobre la fin de leurs investigations, a affirmé une source judiciaire.

Désormais s'ouvre un délai d'un mois durant lequel le parquet national antiterroriste (PNAT) doit prendre ses réquisitions et les parties notifier leurs observations. Ensuite, les juges auront à prendre une décision finale sur la tenue d'un procès pour les suspects. Quelques mois avant les attentats du 13-Novembre, le 21 août 2015, Ayoub El Khazzani, monté en gare de Bruxelles, avait ouvert le feu peu après son entrée en France, armé d'une kalachnikov et de neuf chargeurs pleins. Ce citoyen marocain, alors âgé de 26 ans, agissait sur instruction d'Abdelhamid Abaaoud, coordinateur de la cellule du groupe Etat islamique (EI) ayant frappé la France et la Belgique en 2015 et 2016. Il avait blessé deux passagers avant d'être maîtrisé par des militaires américains en vacances, qui avaient ainsi évité un carnage.

Aux côtés d'El Khazzani, quatre hommes sont mis en examen dans l'enquête en France. A commencer par Bilal Chatra et Redouane Sebbar. Le premier est mis en cause pour avoir joué le rôle de passeur pour El Khazzani et Abaaoud, sur leur trajet de retour de Syrie au milieu du flux de migrants. Le deuxième aurait, lui, participé aux préparatifs de la fusillade dans le train. Les deux autres mis en examen sont Mohamed Bakkali, considéré comme un logisticien essentiel de la cellule djihadiste, et Youssef Siraj, accusé d'avoir hébergé El Khazzani à Bruxelles avant l'attaque.

En décembre 2016, El Khazzani avait reconnu pour la première fois son implication dans l'attaque, rompant avec dix-huit mois de silence. Abaaoud « m'a dit que la cible était dans le Thalys, où je devais attaquer des Américains », a-t-il déclaré au juge dans une de ses auditions. « Il m'a expliqué que le meilleur moyen de faire ma mission c'est d'utiliser des explosifs. Moi, j'ai dit que je préférais une kalachnikov », a-t-il ajouté. Le tireur du Thalys prétend n'avoir voulu cibler que des militaires américains, en représailles aux bombardements en Syrie, et non des civils. Il prétend avoir renoncé à son projet d'attentat à l'ultime seconde, trop tard pour éviter une bagarre avec les passagers qui voulaient le désarmer. Dernier acte d'enquête, une reconstitution a eu lieu le 18 septembre près de Paris pour examiner successivement sa version et celle des passagers.